



## **RAPPORT DU JURY CAFIPEMF SESSION 2018**

### **Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur**

« Le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur se déroule sur deux ans.

Il comprend une épreuve d'admissibilité (1ère année) et deux épreuves d'admission (2nde année). »

**Arrêté du 20 juillet 2015-J.O. du 22 juillet 2015**

**Circulaire n° 2015-109 du 21-7-2015**

I.	INTRODUCTION.....	3
II.	PREPARATION ET FORMATION DES CANDIDATS.....	3 - 5
III.	EPREUVE D'ADMISSIBILITE .....	6 - 7
IV.	EPREUVE D'ADMISSION.....	8 -11

## I. INTRODUCTION<sup>1</sup>

L'actualisation du CAFIPEMF dans le premier degré a pour « objectif de développer les compétences des formateurs de l'académie concernée tout en contribuant au rapprochement des cultures professionnelles des formateurs des deux degrés » avec la création d'un certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique dans le second degré.

Pour remplir les conditions d'inscription à l'examen fixées par l'article 2 du décret modifié, les candidats doivent obligatoirement être instituteurs ou professeurs des écoles titulaires et justifier d'au moins cinq années de services accomplis en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles titulaire ou équivalent.

Les candidats peuvent s'inscrire au CAFIPEMF généraliste ou CAFIPEMF avec options. Les options retenues par l'Académie de la Guadeloupe pour la session 2017-2019 sont les suivantes :

Maternelle

EPS

LVR

LVE

Enseignement et numérique

Arts plastiques

Education musicale

**Les épreuves d'admissibilité** se sont déroulées entre le 22 au 26 janvier 2018

Les inscriptions furent ouvertes du 14/09 au 16/10/2017

Le dépôt du dossier d'admissibilité était fixé au 12 décembre 2017

-Nombre d'inscrits à l'épreuve d'admissibilité de la session 2017-2019 : 37

-24 candidats se sont présentés

-Nombre d'admissibles : 13

-Nombre d'ajournés : 11

**Les épreuves d'admission** se sont déroulées entre le 13 mars et le 24 avril 2018

Le dépôt du mémoire d'admission était fixé au 7 mars 2018

-Nombre d'inscrits à l'épreuve d'admission de la session 2017 : 21

- 16 candidats se sont présentés (5 désistements) : 5 généralistes, 3 option Maternelle,

1 option LVE, 1 option LVR, 6 option EPS

-Nombre d'admis : 10 (4 Généralistes, 2 Maternelle, 3 EPS, 1 LVE)

-Nombre d'ajournés : 6

## II. PREPARATION ET FORMATION DES CANDIDATS

Afin de poursuivre la professionnalisation et la formation des acteurs aux métiers du professorat et de l'éducation conformément à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, les autorités académiques ont fixé l'objectif de constituer un réseau dense d'enseignants et de personnels d'éducation formateurs

« La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 fait de la formation professionnelle des personnels enseignants et d'éducation un levier majeur de la qualité du service public d'enseignement. »

La formation professionnelle vise à développer des pratiques pédagogiques et éducatives adaptées aux besoins des élèves et doit répondre à trois grands objectifs :

- L'adaptation immédiate aux fonctions,
- L'adaptation aux évolutions prévisibles du métier,
- L'acquisition de nouvelles compétences.

La nouvelle circulaire sur l'actualisation du CAFIPEMF définit les obligations d'accompagnement et de formation des enseignants aux deux épreuves du CAFIPEMF .

*« Au regard de la priorité que constitue la formation de formateurs, il importe de veiller à l'information, à la préparation et à la formation des candidats à la certification, en lien avec le référentiel de compétences professionnelles du formateur.*

*Pour l'admissibilité, le candidat bénéficie d'un accompagnement dans le cadre des modules de formation proposés en académie. Cet accompagnement s'attache à fournir des ressources, et à intégrer des visites de classes suivies de temps d'échanges sur les pratiques.*

*Les rectorats sont engagés à se rapprocher des ESPE pour travailler conjointement à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces enseignements. »*

Dès juillet 2017, la préparation et la formation des candidats au CAFIPEMF furent organisées en partenariat avec l'ESPE et étaient ouvertes à tous les enseignants susceptibles de se présenter au CAFIPEMF.

Une cinquantaine d'enseignants (admissibilité et admission) a participé à cette formation

Toutes les ressources et supports de formation ont été communiquées directement aux candidats.

**NB**

Les candidats à l'admission ont pu participer à plusieurs séminaires de formateurs

Un m@gistère dédié aux échanges de pratiques et de ressources a également été proposé

Les candidats des Iles du Nord ont pu se déplacer en Guadeloupe et ont bénéficié d'un accompagnement par l'équipe de circonscription des IDN

### 1<sup>ère</sup> session de formation -EPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Me 25/10/2017 Rectorat Juminer 2	8H30 -10H00	Le rôle, les obligations et la posture du formateur
	10H15-11H45	La point de vue institutionnel Analyse du rapport de jury 2017
	14H- 16H	Communication orale (1)
Je 26/10/2017 ESPE	8H-10H45	Le rapport d'activités
	11H00-12H30	Les différentes missions du Maître Formateur, du Conseiller Pédagogique
	14H- 16H30	L'analyse de pratique
10/01/2018 Rectorat Juminer 2	14h00-16H30	Communication orale (2) Simulations entretien

## 2<sup>ème</sup> session de formation -EPREUVES D'ADMISSION

### Épreuves de pratique professionnelle au choix du candidat

Juillet 2017	14h00-16h00 Rectorat	Attendus de l'épreuve du mémoire Modalités et planning de travail
11/10/2017	14h00-16H00 Rectorat Dollin	Les attendus des épreuves pratiques et les outils méthodologiques pour le mémoire
26/10/2017	10h00-13H00 ESPE	Recherche documentaire
27/10/2017	14h00-16h00	Travaux collaboratifs : Présentation du M@gistere et échanges autour des problématiques du mémoire
	16h00-19h00 ESPE	Recherche documentaire
15/11/2017	14h00-16 :30	Démarche de traitement des données
De novembre à janvier Circonscription	En circonscription	Recherche documentaire Rédaction de la partie théorique et élaboration des outils de recueil de données Observations ; Expérimentations ; Collectes de données
Me 6 décembre	14h00-16 :30 ESPE	La démarche scientifique en éducation : dimensions et étapes
Me 13 décembre	14h00-16 :30 ESPE	Outils méthodologiques et leur application dans la recherche éducative
Me 20 décembre	14h00-16 :30 ESPE	Les principales démarches de traitement et d'analyse en éducation

### *Épreuves de pratique professionnelle au choix du candidat*

Me 7 Février 2018	ESPE	<b>Animation</b> Les attendus de l'animation d'une session de formation
	En circonscription	Séances d'entraînement en sous-groupe en fonction des spécialités
Me 31 janvier	ESPE	<b>Critique de séances</b> Les attendus de l'analyse de pratique et de l'entretien
	En circonscription	Séances d'entraînement en sous-groupe en fonction des spécialités

### **III. EPREUVE D'ADMISSIBILITE**

Un exposé de 15 minutes suivi de 30 minutes d'entretien avec les membres du jury.

Cette épreuve repose sur un entretien avec le jury, lequel s'appuie sur un dossier fourni par le candidat, comprenant :

-un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes)

-le(s) rapport(s) d'inspection

-le dossier peut comporter en annexe, tout document, y compris audiovisuel, à même d'éclairer cette activité.

Le rapport d'activité consiste à dérouler son itinéraire professionnel. Le candidat s'attache à présenter une **expérience professionnelle significative**, le cas échéant dans le champ de l'accompagnement et de la formation .

L'examen du rapport d'activité doit permettre d'apprécier :

« **La capacité du candidat** à se présenter en dégagant les lignes de force de son parcours ; **sa capacité à s'adapter** à des contextes scolaires et éducatifs variés, à une diversité de publics ; **son implication** dans des projets éducatifs à l'échelle de l'école, de la circonscription, du district, du bassin de formation ; **son intérêt pour la formation** et, le cas échéant, sa participation à des actions de formation. »

Le jury vérifie la capacité du candidat à conduire une analyse didactique et pédagogique et à réfléchir à sa propre pratique.

Le jury apprécie :

-La motivation du candidat à devenir formateur, son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation.

-Son investissement dans le projet d'école ainsi que sa connaissance de l'environnement social et culturel de l'école.

Le jury évalue la capacité d'analyse du candidat sur ses propres pratiques.

A l'issue de cette première épreuve, les candidats sont déclarés admissibles ou non admissibles. Aucune note n'est attribuée.

Le candidat admissible entre dans un cursus de certification accompagné dans le cadre du plan académique de formation. Il est associé à l'accompagnement d'un étudiant inscrit en master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation », d'un fonctionnaire stagiaire, ou à l'animation d'action de formation, auprès d'un maître formateur référent ou d'un conseiller pédagogique référent. Il se forme progressivement en participant au travail collaboratif entre tuteurs et en accédant aux ressources et aux formations spécifiques proposées en académie, et le cas échéant par l'ESPE.

### **REMARQUES DU JURY SUITE A L'EXAMEN DES RAPPORTS D'ACTIVITES**

Les rapports d'activité, ont tous été rédigés à l'aide du numérique. Le RAEP n'est pas évalué sur la forme. Cependant, il est attendu du candidat une attention en termes de qualité rédactionnelle, de correction syntaxique et orthographique.

Si dans l'ensemble, les rapports d'activité sont bâtis pour plus de la moitié sur un mode plutôt réflexif, ils répondent de manière inégale aux attendus précis de l'épreuve.

Ainsi, on repère la description du parcours professionnel du candidat, une problématique qui sert parfois l'analyse réflexive. Lorsqu'il est bien documenté le RAEP soutient un exposé de qualité. Cependant, on observe dans quatre d'entre eux, une absence de plan et une certaine confusion dans le récit de l'expérience professionnelle.

Le jury a pu identifier des annexes judicieusement sélectionnées qui servaient le propos contrairement à d'autres qui n'avaient fait l'objet d'aucune analyse de la part du candidat.

### **REMARQUES DU JURY SUR L'EXPOSE**

Une majorité des exposés s'est déroulée suivant un plan annoncé. Le jury a pu apprécier la motivation des candidats qui pour certains s'articulait à une recherche de légitimité.

La capacité à réaliser une analyse de leur propre activité reste un obstacle d'autant que certains n'étaient pas en mesure de fonder leur exposé sur une expérience concrète. Des candidats n'ont pas été en mesure d'explicitier leurs actions, de problématiser les thématiques qu'eux-mêmes

évoquaient. Certains possédaient des certitudes qu'ils avaient du mal à argumenter à partir de quelques repères didactiques et pédagogiques.

Les exposés répondant aux attendus s'appuyaient sur une présentation claire et simple, avec pour certains, l'appui maîtrisé du numérique.

Ils démontraient la capacité de ces candidats, sur la base d'un discours fluide, à s'appuyer sur une expérience souvent riche, bien analysée leur permettant de se projeter concrètement dans le métier de formateur.

## **REMARQUES DU JURY SUR L'ENTRETIEN**

Les candidats ajournés n'ont pas toujours démontré leur intérêt pour des questions vives du métier d'enseignant peinant à proposer des réponses argumentées et documentées aux questions du jury.

On note en particulier que les candidats présentant des expériences dans le domaine du numérique avaient du mal à construire le lien avec les domaines disciplinaires, à ramener leur réflexion à la pédagogie, à proposer des perspectives pour enseigner avec le numérique.

Certains étaient incapables de mettre en lumière ce qui dans leur pratique pouvait concrètement permettre la réussite des élèves, ni de problématiser les questions posées, ce qui n'a pas permis au jury de percevoir une expertise professionnelle suffisante.

Quelques-uns n'avaient pas eu de lectures récentes dans le domaine de la didactique et de la pédagogie.

## **RECOMMANDATIONS DU JURY :**

### **LE DOSSIER**

-Remettre un dossier complet respectant les codes de présentation généralement attendus pour un RAEP : qualité de la rédaction (orthographe et syntaxe claire), la mise en forme (5 pages hors annexes, Police 12, interligne 1.5, justifié)

-Présenter et analyser une expérience professionnelle significative et réellement vécue par le candidat.

-Préciser les sources et les citations, qui ne doivent pas être nombreuses, mais choisies avec discernement et justifiées.

-Sélectionner des annexes pertinentes faisant écho aux écrits, sans oublier les rapports d'inspection.

### **L'EXPOSE ET L'ENTRETIEN**

-Eviter de se limiter à la lecture de ses notes

-Exploiter le support numérique à bon escient.

-Faire des réponses précises en s'abstenant de délayer le propos jusqu'à « semer » le jury et se perdre soi-même.

-Lire des ouvrages récents de didactique et de pédagogie.

-Mettre en lien quelques théories de l'apprentissage avec sa propre pratique.

-S'assurer que certains concepts pédagogiques sont maîtrisés

-Analyser et critiquer dans sa pratique les points forts et les points à améliorer en explicitant les démarches repérées comme plus efficaces

-Eviter de s'enfermer dans ses convictions mais s'autoriser à les mettre à l'épreuve des travaux de recherche, de l'échange avec des pairs, pour être en mesure d'en parler avec distance

-Inscrire sa réflexion progressivement dans le processus de la formation en ayant réfléchi aux fonctions et au rôle d'un formateur.

#### **IV. EPREUVE D'ADMISSION : ÉPREUVES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU CHOIX DU CANDIDAT**

Les candidats ayant choisi une certification avec option présentent obligatoirement l'épreuve de pratique professionnelle dans le cadre de l'option choisie.

##### **1/L'analyse de pratique : 60 à 90 minutes + 30 min d'entretien**

###### ***A/Observation d'une séance d'enseignement en présence de 2 examinateurs qualifiés :***

45 min maximum. Le PES ou le T1 sera avisé de cette durée et du domaine disciplinaire pour les CAFIEMF avec option.

Le cycle est systématiquement différent de celui dans lequel exerce le candidat

Il ne convient pas d'interférer dans le déroulé de la séance. Il s'agit d'une observation

Le candidat peut prélever, s'il le juge nécessaire, les éléments lui permettant d'étayer l'entretien professionnel (production des élèves, traces proposées par l'enseignant)

###### ***B/L'épreuve proprement dite (préparation de l'entretien professionnel : 15 min+ entretien professionnel : 30 min max + entretien examinateurs : 30 min)***

###### **Phase 1 (45 min : 15 + 30 min max)**

Préparation de l'entretien de formation : 15 min

Entretien de formation en présence de 2 examinateurs qualifiés : 30 min max

Cette première phase de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à :

- mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès du stagiaire, de l'étudiant ou du professeur débutant ;
- ordonner et hiérarchiser ses remarques ;
- formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension ;
- proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

###### **Phase 2 (30 min): Entretien avec les 2 examinateurs qualifiés**

L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire, l'étudiant ou le professeur débutant, à justifier les choix opérés, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

##### **2/ L'animation d'une action de formation : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien**

L'épreuve comprend l'animation d'une action de formation suivie d'un entretien avec les examinateurs qualifiés.

###### **Phase 1 (60 à 90 min) : animation d'une action de formation**

Cette animation se déroulera auprès d'un groupe de PES en formation initiale à l'ESPE

Le candidat propose une action de formation dans le champ disciplinaire ou dans le domaine d'activité de son choix.

Pour le CAFIPEMF option langues vivantes étrangères, la langue choisie doit être une des langues prévues dans les programmes et enseignées dans les écoles de l'académie dans laquelle le candidat présente le CAFIPEMF.

###### **Phase 2 (30 min) : entretien avec les examinateurs**

L'entretien avec les examinateurs suit immédiatement l'animation de l'action de formation.

Il vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action de formation ancrée dans une problématique professionnelle.

A ce titre, le jury apprécie sa capacité à :



- inscrire celle-ci dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice ;
- proposer des outils, des démarches et des supports didactiques et pédagogiques de qualité qui devront être utiles ;
- mettre en œuvre des techniques d'animation diversifiées permettant la participation active de tous ;
- animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée ;
- proposer des prolongements possibles.

### ***Le mémoire professionnel et la soutenance***

Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance.

**1/Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes,** est un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.

Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour l'affermir, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel.

Il vise à évaluer sa capacité à :

- établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- articuler des compétences en didactique disciplinaire et en didactique professionnelle ;
- formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème, élaborer des hypothèses opérationnelles ;
- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation.

#### **2/La soutenance**

La soutenance permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à :

- se confronter à un problème, le constituer en objet d'étude et mettre en œuvre un dispositif expérimental professionnel ;
- analyser sa pratique en la confrontant avec d'autres expertises (conseiller pédagogique, maître formateur notamment...) ;
- discuter du fondement des hypothèses retenues ;
- relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements.

**Phase 1 (15 min) :** Présentation par le candidat de son mémoire

**Phase 2 (30 min) :** Entretien avec le jury

## REMARQUES DU JURY SUITE A L'EPREUVE PRATIQUE

### L'EPREUVE D'ANALYSE DE PRATIQUES- ENTRETIEN AVEC L'ENSEIGNANT

La plupart des candidats a fait preuve de bienveillance et a posé le cadre. Cependant, la conduite d'entretien n'est pas abordée de manière à susciter un dialogue **professionnel** constructif prenant appui sur les points forts et les marges de progrès de l'enseignant. Cet entretien est parfois trop directif.

Il est arrivé que des candidats soient à court d'arguments parce que leurs observations n'étaient pas précises. Les échanges ne sont pas soutenus par de connaissances didactiques en particulier pour les candidats en EPS.

Le jury félicite trois candidates pour la pertinence de leur critique de séance sur la base d'échanges construits et efficaces.

### L'EPREUVE D'ANIMATION PEDAGOGIQUE

5 animations ont été présentées.

Les séances étaient correctement structurées mais le jury n'a pas toujours repéré un approfondissement de la problématique abordée et une réelle portée formatrice des activités proposées.

### ENTRETIEN AVEC LES EXAMINATEURS EXPERTS

Cette deuxième phase de l'épreuve est généralement mieux réussie. Les candidats repèrent les limites des choix opérés lors de l'entretien ou durant l'animation. Cependant, certains éléments de leur argumentation demeurent vagues et convenus sans ancrage didactique ou pédagogique précis. Cela est particulièrement vérifié pour les CAFIPEMF avec Option.

Les entretiens qui ont suivi les animations montrent un potentiel de ces personnels qui pratiquent déjà cet exercice.

### RECOMMANDATIONS DU JURY

- S'exercer à cette démarche afin de dépasser la seule description et amener le candidat à une analyse objective de quelques actions ciblées plutôt que de relever une liste de maladresses qui ne sert pas le projet de formation.

- Proposer des pistes permettant la reconstruction de la séance par le PE lui-même

- Être en mesure de faire des propositions concrètes dans la mesure où l'on peut avoir soi-même mis à l'épreuve ce que l'on préconise

-Pour ceux qui assurent déjà des actions de formation, revisiter les techniques d'animation et s'appuyer très fortement sur la documentation déjà très riche concernant la formation d'adultes, l'analyse de l'activité réelle.

## REMARQUES DU JURY CONCERNANT LE MEMOIRE

### LE MEMOIRE

Très hétérogènes dans leur forme et leur contenu, les mémoires présentés peinent à rendre compte d'une réflexion personnelle. La problématique professionnelle est parfois très large ou trop centrée sur une démarche voire sur un outil pédagogique.

La méthodologie propre à la rédaction de ce type d'écrit est souvent absente ou peu maîtrisée. Les dossiers présentés ont été rédigés dans une urgence avouée par de nombreux candidats.

L'évaluation de l'expérimentation est soit oubliée, soit superficielle dans plus des trois quarts des dossiers. Les propositions d'action se résument à une démarche d'accompagnement rarement précisée tant dans ses objectifs, que dans son contenu.

## - LA SOUTENANCE

Les candidats sont à l'aise et déroulent leur propos dans le temps imparti. Ils s'appuient, pour une grande majorité sur un plan qu'ils maîtrisent.

La soutenance bénéficie de l'appui du numérique pour plusieurs d'entre eux. Quelques présentations sous format PPT se limitent à une reprise des éléments du mémoire. Cependant, le jury observe une tendance trop systématique à justifier l'absence d'évaluation des expérimentations présentées par un manque de temps.

## L'ENTRETIEN

Les candidats admis ont su mener des interactions bien argumentées, authentiques, répondant clairement aux questions posées. Ils se projettent dans leur future mission en appréhendant les questions de métier auxquelles sont confrontés les formateurs.

En revanche, de nombreux candidats s'enferment dans des propos convenus et des concepts non maîtrisés faisant l'impasse sur la réalité du terrain, l'analyse de l'activité de l'enseignant.

## RECOMMANDATIONS DU JURY

-La rédaction du mémoire doit s'envisager sur un temps long (les 2 ans) qui favorise l'appropriation en amont des ressources théoriques. L'analyse des expérimentations peut alors se conduire dans un dialogue entre pratique et théorie.

- Favoriser la précision en sélectionnant ce qui sert réellement le propos : ne pas multiplier les entrées

-S'approprier les différents rapports sur la formation des enseignants pour en saisir les enjeux

- Mettre à distance, problématiser les points clés du mémoire

- Proposer des réponses précises s'abstenant :

De faire la leçon au jury en lui explicitant des concepts

De délayer un propos qui perd les examinateurs et le candidat lui-même.

De maîtriser les concepts qui sont mobilisés

-Soigner l'introduction et la conclusion de la soutenance et moduler sa voix pour maintenir l'attention du jury

- Eviter de s'enfermer dans ses convictions mais s'autoriser à les mettre à l'épreuve des travaux de recherche, de l'échange avec des pairs, pour être en mesure d'en parler avec du recul

- Inscrire sa réflexion progressivement dans le processus de la formation en ayant réfléchi aux fonctions et au rôle d'un formateur.

- Lire des ouvrages, des articles **récents** de didactique et de pédagogie.

- Mettre en lien quelques théories de l'apprentissage avec sa propre pratique

- S'assurer que certains concepts sont maîtrisés (pédagogie de projet, sens des apprentissages, motivation des élèves, contextualisation didactique, méta cognition, démarche scientifique, enseignement explicite, évaluation, accompagnement, gestes professionnels...)

Les prochains candidats en admission du CAFIPEMF bénéficieront également du dispositif de formation renforcé par le parcours m@gistère Une inscription à leur demande au secrétariat de l'IENA [ce.ienadjoint@ac-guadeloupe.fr](mailto:ce.ienadjoint@ac-guadeloupe.fr) sera possible à partir du 05 novembre 2018.